

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDCT 60 Subvention (2 800 euros) et convention avec l'Association Ressources Unies pour des travaux d'embellissement de la vitrine de son local, 21 rue de la Goutte d'Or (18^{ème}).

M^{me} Colombe BROSSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire propose l'attribution d'une subvention l'association Ressources Unies ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 800 euros est attribuée à l'association Ressources Unies (9507 / 2014_06717) pour la rénovation de la devanture du local occupé, situé au 21 rue de la Goutte d'Or (18^{ème}). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : La dépense pour un montant de 2 800 euros sur le chapitre 20 rubrique 020 nature 2042 ligne 15002 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes de droit privé » du budget d'investissement 2014 et suivants de la Ville de Paris.